

REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N° 11

COMPTE-RENDU DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2005

1 – Intervention de Georges GUILLAUME, Président du Conseil Economique et Social Régional

Conseil de développement durable de l'agglomération boulonnaise

Présentation des Conseils économiques et sociaux régionaux

Georges GUILLAUME

Président du Conseil économique et social régional Nord-Pas de Calais

Les CESR

- 1° Présentation générale
- 2° Rôles et missions
- 3° Le Conseil économique et social régional Nord-Pas de Calais
- 4° Fonctionnement
- 5° les travaux

1° Présentation générale



- Les Conseils économiques et sociaux régionaux
 - 21 Conseils économiques et sociaux régionaux en métropole
 - 1 Conseil économique social et culturel en Corse
 - 8 organismes consultatifs dans les territoires et régions d'outre mer

1° Présentation générale (suite)

- Les membres
 - nommés par arrêté du Préfet de région pour 6 ans sur proposition d'organismes divers
 - 4 collèges:
 - représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées
 - syndicats de salariés
 - vie collective
 - personnalités qualifiées

2° Les missions



- article 14.1 loi du 5 juillet 1972
 - 2ème assemblée régionale constituant la Région avec le Conseil régional
 - rôle consultatif de conseil par ses avis et ses rapports pour le Conseil régional et son président sur tout sujet d'intérêt régional.

3° LE CESR N-PdC

- 113 membres
 - 1er collège: 38 membres
 - 2ème collège: 38 membres
 - 3ème collège: 32 membres
 - 4ème collège: 5 membres
- 6ème mandature (2001-2007)

4° Fonctionnement



Méthodes de travail

- Les saisines
 - les saisines obligatoires du Président du Conseil régional (plans, budget...)
 - les saisines facultatives: tout sujet d'intérêt régional
 - les auto-saisines: le CESR peut se saisir librement.

4° Fonctionnement (suite)

Les instances de travail

- La séance plénière: délibère et adopte les projets d'avis.
- le Bureau: organise les travaux et prépare les séances plénières.
- les 5 commissions, les 2 rapporteurs généraux et les VP délégués préparent les rapports et les projets d'avis en groupes de travail.

5° Les travaux

- les enjeux de l'industrie régionale et de ses services
- l'emploi des femmes dans la région N- P de Calais
- gestion des âges et formation
- pour une stratégie foncière en région
- la grande exclusion
- des propositions pour un TER plus performant



5° Les travaux

- avis sur le budget primitif du Conseil régional pour 2005
- avis sur la Décision modificative n°2 au BP 2005
- en amont: travaux sur le schéma régional de développement économique



Exemples de travaux réalisés par le CESR :

Les enjeux de l'industrie régionale et de ses services : grand débat, sujet de fond très lourd mené par une petite équipe. Le CESR a anticipé les réflexions car la Région veut se doter d'un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE). L'avis présenté a été voté à 80%. Fort de ses travaux, le CESR est aujourd'hui en capacité d'influencer le SRDE qui engagera la Région sur les six années à venir.

Des propositions pour un TER plus performant : le transport est un sujet important dans la Région. C'est aussi un sujet de « discordes » au sein des membres du CESR : il y a les partisans du tout routier et ceux du tout transport collectif. Le but était d'arriver à ce que les deux avis se rencontrent. Finalement les avis ont été votés à l'unanimité avec un contenu étoffé suite à un débat entre les uns et les autres.

Questions et remarques :

- Les débats en plénières du Conseil de Développement sont différents de ceux du CESR car ce sont les groupes de travail qui émettent des rapports et les présentent en plénière. Ceux-ci ont à ce jour toujours été votés. Pierre-Yves DUFOUR fait remarquer que ce mode de validation des travaux ne laisse pas forcément le temps aux membres de l'assemblée (non membres des groupes de travail) d'étudier le rapport et d'y apporter d'éventuels compléments.
- Pierre-Yves DUFOUR tient à rappeler que le Conseil de Développement n'est pas un contre-pouvoir.
- Les travaux du CESR sur les enjeux de l'industrie régionale et de ses services vont-ils réellement s'inscrire dans la politique future du Conseil Régional ou juste montrer que le CESR a été consulté sur cette question ?

→ En général, c'est extrêmement variable. Le CESR travaille dans une échelle de temps qui n'est pas la même que celle des élus et cela amène à présenter des réflexions qui ne sont pas forcément opportunes par rapport au timing des élus. De plus, le CESR, représentant de la société civile, voit les choses différemment et travaille quelquefois à contre-temps par rapport aux préoccupations de ces mêmes élus. Les travaux sur les enjeux de l'industrie régionale et de ses services ont été lancés de façon neutre. Toutes les réflexions qui ont été votées à ce jour retrouvent leur traduction directe dans les travaux relatifs au SRDE.

- Que fait le CESR pour que le grand public soit informé de ses travaux ?
→ L'équipe chargée de la communication rencontre des difficultés. En effet, il souhaite faire connaître les avis du CESR à la population mais ceux-ci sont trop techniques. De plus, « trop de bruit » peut être complètement contre-productif à l'égard du donneur d'ordre, le Conseil Régional. Par ailleurs, l'avis sur l'industrie, par exemple, a été largement diffusé mais à l'époque la presse ne s'y est pas intéressée.
- Comment connaître l'avis des différents territoires de la Région ?
→ Les conseillers viennent de l'ensemble de la Région même s'il y a une légère sur-représentation métropolitaine. Les sujets territoriaux ne sont traités que s'ils ont une incidence régionale (ex : A 16), sinon c'est le rôle des Conseils de Développement.
- Quels sont les moyens de fonctionnement du CESR ?
→ Les moyens sont ceux que le Conseil Régional voudra bien lui donner : dix collaborateurs et chargés de missions et des locaux. Les membres du CESR sont indemnisés en cas de déplacement. Les avis au CESR sont partagés sur la façon d'obtenir des moyens : certains sont favorables à ce que le CESR ait un statut, d'autres sont satisfaits des moyens donnés par le Conseil Régional.
Pierre-Yves DUFOUR ajoute que le Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise ne dispose que de très peu de moyens (financiers, humains et faible indemnisation).

2 – Intervention de Claude PRUDHOMME, Président du Pays Boulonnais

Claude PRUDHOMME, Président de la Communauté de communes du Pays de la Faïence de Desvres a été élu Président du Pays Boulonnais pour sa première année de fonctionnement. Il est accompagné de Agnès ZEPPA, chargée de mission du Pays.

Historique

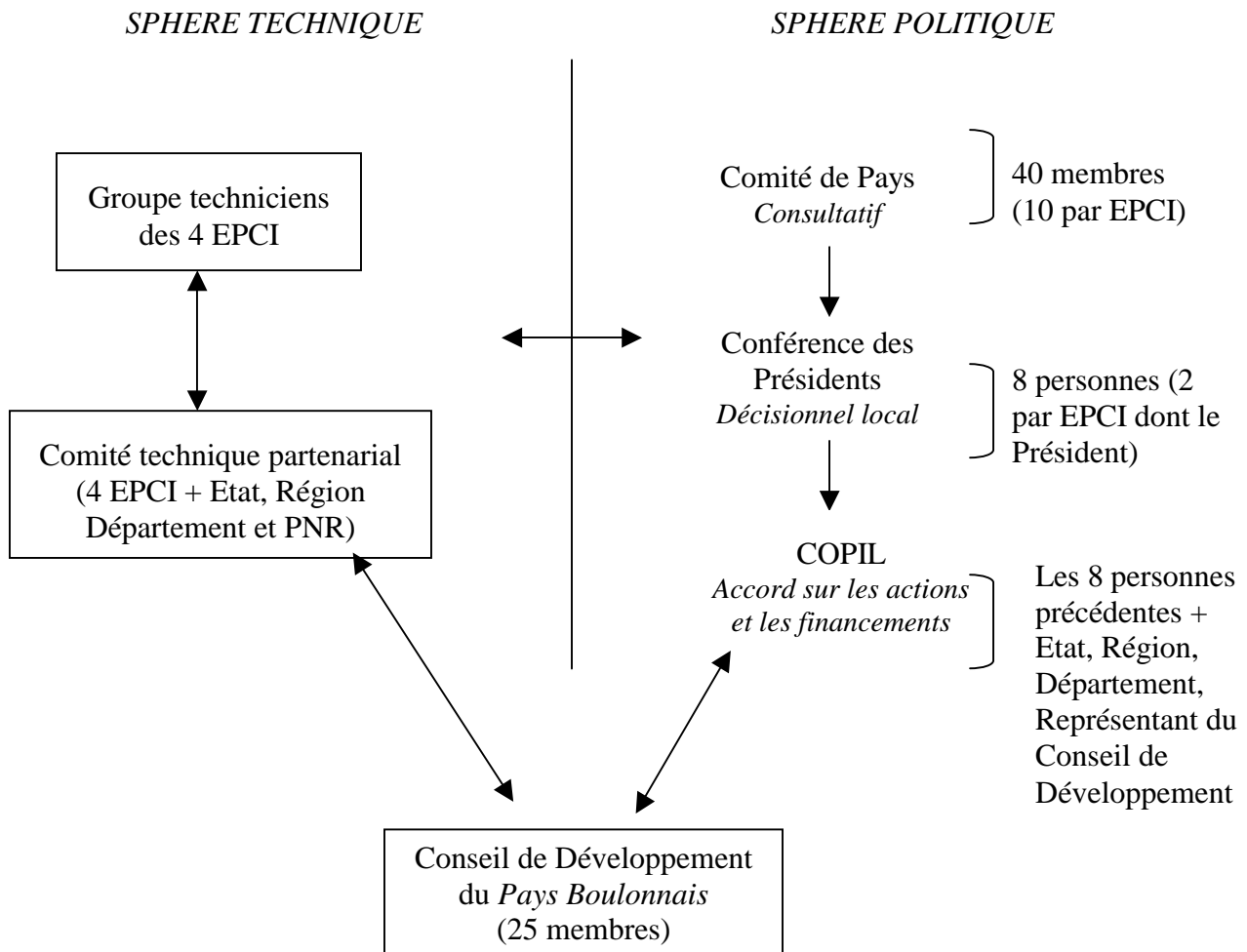
Depuis plusieurs années, les intercommunalités de la région de Boulogne-sur-Mer se sont rapprochées pour étudier la faisabilité d'un Pays à l'échelle du Boulonnais, c'est-à-dire sur un périmètre reprenant les territoires des EPCI suivants :

- la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- la Communauté de communes de la Région de Desvres ;
- la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps ;
- la Communauté de communes de Samer et de ses environs.

Ce périmètre avait déjà été proposé en 1995 à l'occasion de la loi Pasqua et, à cette époque, le *Pays Boulonnais* avait été considéré comme un territoire-test. La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (loi Voynet) a relancé en 1999 la démarche Pays et les élus du Boulonnais se sont fort logiquement mobilisés. En effet, les quatre intercommunalités étant déjà chacune porteuse d'un projet de territoire, à travers un

contrat d'agglomération et deux contrats de développement ruraux, c'est tout naturellement qu'un rapprochement s'est opéré afin de réfléchir aux enjeux d'un futur *Pays Boulonnais*. La charte du Pays Boulonnais validée en juin 2004 et le Contrat de Pays, signé en décembre 2004, reprennent trois axes prioritaires : urbanisation, tourisme et services.

Les organes du Pays



Le Conseil de Développement du Pays Boulonnais s'est formé à partir des membres du groupe-expert qui ont élaboré la charte de Pays. 12 nouveaux membres ont été intégrés (3 par EPCI). L'évolution du Conseil de développement est possible en terme de fonctionnement et de thématiques. Les liens entre le Conseil de Développement de Pays et le Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise doivent être assurés.

Plusieurs actions sont programmées en 2005 dont notamment la réflexion sur le SCOT, nécessaire et urgente pour modifier les PLU.

Questions et remarques :

- Quels sont les liens entre les deux Conseils de Développement ?
→ Des membres sont présents dans les deux instances dont P.Y. DUFOUR. Néanmoins, les thématiques abordées ne sont pas forcément les mêmes. Dans un

premier temps, deux Conseils de Développement distincts semblent la meilleure solution pour « faire passer » le Pays. Mais tout cela peut évoluer au regard des thématiques qui peuvent être communes aux deux assemblées.

- Comment rattraper le SCOT de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps ?
→ Il faudra un SCOT à l'échelle de tout le bassin d'emploi, d'autant que l'intercommunalité de Marquise n'en est qu'à sa phase d'étude. A terme, il conviendra de rapprocher les deux démarches.
- P.Y. DUFOUR pense qu'il est nécessaire que les deux Conseils de Développement fusionnent car une unité territoriale doit avoir une unité d'action avec une représentation égale pour chaque EPCI et une présidence tournante. La balle est dans le camp des élus du Pays.

3 – Avancement des groupes de travail

Groupe AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le rapport du groupe a été validé lors de la réunion plénière de mars. Deux thèmes principaux : le Schéma de COhérence Territoriale et les déplacements. Michel BAUCHOT a sensibilisé le groupe à la deuxième phase des réflexions.

Groupe PORT

Afin d'élaborer un rapport, le groupe travaille actuellement sur les thèmes suivants :

- sécurité maritime (avec le lycée maritime de Le Portel) ;
- qualité environnementale des sites portuaires ;
- accueil et urbanisme autour du bassin ;
- aménagement de la construction navale.

La cohésion doit se faire entre les plans d'eau et les terre-pleins.

Le rapport sur les Bateaux à Grande Vitesse a été rendu à Daniel EVRARD ce jour. Le BGV est un moyen de développer le port. Il est urgent de permettre les moyens, en particulier les passerelles Ro-Ro. D. EVRARD demande à ce qu'on lui transmette le rapport de l'étude commanditée par la CAB.

A ce sujet, Sébastien DESOMER précise qu'une conférence de presse a justement lieu le lundi suivant pour présenter l'étude de la CAB et que ce document sera à la disposition de tous.

Groupe DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président a d'abord déclaré qu'il pensait qu'il fallait encore convaincre de l'obligation de penser développement durable pour tous les projets structurants.

Le Président a ensuite rappelé que le groupe a proposé, dans son rapport, de donner un label de développement durable à chaque projet émis par les élus. La réponse de Guy LENGAGNE était sur la forme très chaleureuse en félicitant le groupe pour son travail mais très réservée sur le fond puisque ne reconnaissait au label qu'une valeur indicative !

Lors de la plénière du 8 décembre prochain, le cabinet Urbi Valor proposera une méthodologie, basée sur le diagnostic, pour inscrire les projets structurants de la CAB dans

une perspective de Développement durable. La commission travaillera avec Urbi Valor pour que sa présentation soit adaptée au contexte spécifique de notre territoire.

Groupe *SANTE*

Le rapport du groupe 'Santé' fut le premier transmis aux élus communautaires. Certaines propositions ont été reprises par la CAB. De plus, l'Observatoire Régional de la Santé souhaite élaborer gracieusement une étude sur les enjeux de la santé et de l'environnement dans le périmètre du Boulonnais.

Groupe *TOURISME*

Le rapport du groupe 'Tourisme', validé à l'unanimité lors de la plénière du 16 juin 2005 est en cours de rédaction.

Groupe *TIC*

Dans le cadre de la mise en place du Pack Territoire, un portail de services va être élaboré sur le web pour les habitants de la CAB. Six groupes de travail sont mis en place : démocratie locale, santé, transport, jeunesse, culture, sport. Le groupe 'Santé' nécessite la participation d'élus et de volontaires de la profession pour voir les services à mettre en ligne. Il est demandé aux personnes souhaitant s'inscrire à ces groupes, surtout celui de la santé, de bien vouloir transmettre leurs coordonnées au secrétariat du Conseil de Développement (tél : 03.21.10.37.66, fax : 03.21.10.36.06, e-mail : conseildeveloppement@agglo-boulonnais.fr).

Groupe *JEUNES*

Animé par Jacques PAVEAU, le groupe est chargé de mener une enquête pour connaître les attentes des jeunes Boulonnais de 15 à 35 ans. Le rapport pourrait être rendu en septembre ou octobre 2006.

Groupe *CULTURE*

La commission 'Culture' a fait état de l'avancement de ses travaux et rendra son rapport définitif en mars 2006.

Groupe *EAU*

Ce nouveau groupe est en formation. Son fonctionnement sera présenté lors de la réunion plénière de décembre.

Groupe *COMMUNICATION*

Le Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise a un bon écho de la part des médias. Un point presse sera organisé pour annoncer les plénières de décembre et février. Le budget 2005 restant va être consacré à communiquer sur les plénières et faire venir les citoyens aux réunions.

Site Internet

Le site est quasiment opérationnel, il manque quelques documents et il reste à trouver un nom de domaine.

4 – Point sur les membres

Nouveaux membres validés en plénière

- Jean-Christophe MAILLARD (membre du CJD) remplace Olivier BARBRY (Directeur d'Auchan)
- Gérard BOURGAIN (Président du Club Hôtelier du Boulonnais) remplace Jean-Marc GROSHEICHT (Représentant le Club Hôtelier du Boulonnais à la CCI)
- Michèle MELIN (Vice-Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif 59-62) remplace Jean-Paul ETIENNE (membre du CROS)
- Vincent BLAVET (Président de Boulogne Initiative) remplace Patrice LEDUC (Directeur de Nord Pêcheries)
- Jean-Marie ROHART (Président de la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais) remplace Nicolas ROUTIER (Président de Développement Agricole d'Opale)
- Philippe GUILLEMET (Directeur de EDF-GDF Distribution Côte d'Opale) remplace Yves GIRAUD (ancien Directeur de EDF-GDF Distribution Côte d'Opale)

5 – Budget

Suite à des problèmes budgétaires, les membres du Bureau souhaitent aborder cette question avec les élus de la CAB lors de leur rencontre du 17 octobre 2005. Sera éventuellement proposée la création d'une association pour la promotion du Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise afin d'obtenir des subventions d'autres structures.

Pierre-Yves DUFOUR remercie les membres et lève la séance.

